

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08-011

L'An deux Mille Huit, le 27 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 Mars 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 Mars 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux;

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LIGEARD représentée par Mme PELLET

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 33

Monsieur GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS)

RAPPORTEUR : M. Le Député-Maire

VOTE : UNANIMITE

La ville de Royan est actionnaire au sein de la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS), au sein de laquelle il convient de désigner des représentants :

- Ø Un délégué au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires
- Ø Un représentant au sein de l'Assemblée Spéciale des Collectivités

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,
- Après élection,

DESIGNE

- comme représentants du Conseil Municipal au sein de la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS) :

- Ø Au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge:

M. Gérard FILOCHE

- Ø Au sein de l'Assemblée Spéciale des Collectivités

M. Pascal RICH

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 mars 2008